

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 7 mai 2018, à 20 h à la salle des délibérations, située au 362 rue Principale, Daveluyville.

**SONT PRÉSENTS :**

- M. Ghyslain Noël, maire
- M. Steven Rheault, conseiller no. 1
- M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
- M. Alain Raymond, conseiller no. 4
- M. Roland Ayotte, conseiller no. 5
- Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

**EST ABSENT :** M. François Robidoux, conseiller no. 3

La directrice générale, Mme Tammy Voyer et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Ouverture de l'assemblée de Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

**2018-05-107.** Adoption de l'ordre du jour **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**2018-05-108.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 9 avril 2018 **CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 9 avril 2018 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Steven Rheault**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Suivi des dossiers MRC d'Arthabaska  
M. Ghyslain Noël, maire, mentionne que lors de la rencontre du conseil de la MRC d'Arthabaska du 18 avril dernier, les points suivants ont été abordés :

- œ Nomination de maires dans différents comités;
- œ Quelques demandes pour le nettoyage de cours d'eau mais aucune pour la Ville de Daveluyville.

Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes

M. Ghyslain Noël, maire, mentionne que le nombre d'interventions pour les incendies et premiers répondants est en baisse. Nous pensons que la prévention fait son effet. Il faudra toutefois faire preuve de prudence étant donné que les périodes de chaleur sont à notre porte.

**PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS**

Demande de subvention - Réception d'une correspondance de la présidente du site touristique de Maddington-Falls, Mme Diane Mercier, demandant une commandite

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

Municipalité de  
Maddington-Falls

auprès de la Ville de Daveluyville dans le cadre de la compétition de scies à chaîne le 19 mai prochain. Le conseil prend acte, sans donner suite.

Demande de  
commandite pour  
le programme de  
reconnaissance  
des bénévoles du  
Centre-du-Québec  
pour la Fête  
nationale 2018

Réception d'une correspondance de la Société Saint-Jean-Baptiste demandant un don minimal de 100 \$ et symbolique qui sera bonifié et attribué aux bénévoles de notre territoire. Compte tenu que la Ville fait déjà une soirée Hommage aux bénévoles en mai, le Conseil prend acte, sans donner suite.

**2018-05-109.**  
Appui financier  
pour le Festival  
annuel 2018 des  
Voitures  
anciennes de  
Daveluyville

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de Voitures Anciennes Daveluyville (VAD) organise la 37<sup>e</sup> édition du Festival annuel Club de Voitures Anciennes Daveluyville le 19 et 20 mai 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville juge cet événement d'intérêt commun eu égard à son aspect culturel et social;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité de remettre un don au montant de cinq cents dollars (500.00 \$) au Club des Voitures Anciennes Daveluyville (VAD) pour l'organisation et la tenue du Festival annuel Club de Voitures Anciennes Daveluyville le 19 et 20 mai 2018 sur le territoire de Daveluyville et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE**

**2018-05-110.**  
Comptes d'avril  
2018

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du 10 avril au 8 mai 2018 de la Ville de Daveluyville totalisant 212 160.44 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Diane Leclerc, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste du 10 avril au 8 mai 2018.

**1ÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée par les personnes présentes.

**TRANSPORT**

Dépôt des états  
financiers de  
Transport Adapté  
Grand-Tronc

La directrice générale dépose les états financiers de Transport Adapté Grand Tronc au 31 décembre 2018.

**2018-05-111.**  
Demande au MTQ  
- Élagage  
d'arbres sur le 6<sup>E</sup>  
Rang

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville a reçu des plaintes concernant de grosses branches d'arbres menaçant de tomber sur la route du 6<sup>E</sup> Rang Est;

**CONSIDÉRANT QUE** ces branches peuvent constituer un danger pour les

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

personnes et les automobilistes;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à l'élagage de ces branches dans les plus brefs délais, pour la sécurité des utilisateurs de la route;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Steven Rheault**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville demande au Ministère des transports et la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de bien vouloir faire effectuer les travaux d'élagage des arbres considérés dangereux sur le 6<sup>e</sup> Rang Est sur le territoire de Daveluyville.

**2018-05-112.**

Entente pour permettre à la Municipalité de Saint-Rosaire de déneiger une partie de la route 261

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Rosaire désire faire l'entretien hivernal (déneigement et déglacage) pour la saison hivernale 2019-2020 d'environ 1.6 kilomètre sur la route 261 à Daveluyville;

**CONSIDÉRANT QUE** pour entretenir cette portion de sept (7) kilomètres, la Municipalité de Saint-Rosaire a besoin de l'approbation de chacune des municipalités;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville donne son approbation à la Municipalité de Saint-Rosaire pour faire l'entretien hivernal (déneigement et déglacage) pour la saison hivernale 2019-2020 d'environ 1.6 kilomètre sur la route 261 à Daveluyville.

**2018-05-113.**

Demande aux contrôleurs routiers de patrouiller dans les rues de Daveluyville

**CONSIDÉRANT** les nombreuses plaintes des citoyens relativement aux camions qui circulent dans la 7<sup>e</sup> Avenue pour se rendre au Parc industriel, au lieu de passer par la 3<sup>e</sup> Avenue;

**CONSIDÉRANT QUE** la 7<sup>e</sup> Avenue est la rue des écoles et que cette circulation augmente le risque d'accidents avec les écoliers;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville demande au contrôle routier de Sherbrooke de venir effectuer des patrouilles et ainsi faire respecter la signalisation de circulation locale par les camions désirant aller au Parc industriel.

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**2018-05-114.**

Nettoyage du cours d'eau naturel, Rang 2

**CONSIDÉRANT** l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 239 régissant les matières à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska lors de sa séance régulière du 18 mars 2009, lequel règlement est entré en vigueur le 8 juillet 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** M. René Désilets de Ferme Chouinard inc. a formulé une demande à la Ville de Daveluyville en remplissant le formulaire de *demande formelle d'intervention dans un cours d'eau*;

**CONSIDÉRANT QUE** la problématique est le mauvais écoulement de l'eau causée par l'accumulation de branches et de sédiments;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien du cours d'eau naturel, Rang 2 est recommandé par l'inspecteur municipal, Monsieur Éric Bergeron, à l'intérieur du formulaire d'*analyse sommaire d'une demande formelle*

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

*d'intervention dans un cours d'eau;*

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux devraient être réalisés sur le lot 4 441 983, sur une distance d'environ 205 mètres;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **QUE** la Ville de Daveluyville recommande les travaux d'entretien requis du cours d'eau naturel, Rang 2;
- 2- **QUE** la totalité des coûts encourus par les travaux sur le cours d'eau naturel, Rang 2 soient assumés par les fonds généraux;
- 3- **D'autoriser** la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

Liste des permis

Mme Pauline Vrain, inspectrice adjointe en bâtiment, dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois d'avril 2018, 23 permis ont été émis, totalisant 1 368 970 \$.

**2018-05-115.**  
Embauche de  
Mme Amélie  
Langlois -  
Inspectrice en  
bâtiments et en  
environnement

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à l'embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement;

**CONSIDÉRANT** la candidature reçue de Mme Amélie Langlois;

**CONSIDÉRANT** les recommandations formulées par la directrice générale et l'inspectrice adjointe en bâtiment;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **QUE** la Ville de Daveluyville procède à l'embauche de Mme Amélie Langlois au poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement et ce, à compter du 15 mai 2018;
- 2- **QUE** la rémunération à être versée à Mme Amélie Langlois soit telle que stipulé avec le conseil municipal et la direction générale;
- 3- **D'autoriser** la trésorière à procéder au paiement du salaire sur présentation des feuilles de temps et à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires.

**2018-05-116.**  
Compensation  
pour dérogation  
mineure - 13 rue  
Ayotte

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure de M. Gaston Beaulac dont la propriété est située au 13 rue Ayotte;

**CONSIDÉRANT** la coquille du règlement de zonage no. 8 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault datant de 1979 relatif à la marge avant des bâtiments principaux qui est de 25 pieds, sauf dans le boisé Rochefort;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de cette exemption, la propriété du 13 rue Ayotte située dans le boisé Rochefort devient non-conforme;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis de construction avait été émis par l'inspecteur en bâtiment;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Steven Rheault**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville offre une compensation d'un montant de 300 \$ à M. Gaston Beaulac, propriétaire du 13 rue Ayotte, pour déduire les frais de la dérogation mineure permettant de rendre conforme l'implantation du bâtiment et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé.

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**2018-05-117.**

Dépôts des états financiers 2017 – Office municipal d'habitation

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers de l'Office municipal d'habitation (OMH) pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2017.

**2018-05-118.**

Regroupement des Offices municipaux d'habitation avec l'Office municipal d'habitation région Nicolet et Bécancour

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec (SHQ) souhaite le regroupement des offices d'habitation (OH);

**CONSIDÉRANT QUE** ces regroupements doivent se réaliser sur une base volontaire;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité de transition et de concertation doit être formé;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Steven Rheault**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville recommande favorablement la formation d'un comité de transition et de concertation en vue d'un regroupement volontaire des OMH de Daveluyville, Fortierville, Deschailons, St-Pierre-les-Becquets, St-Jacques-de-Parisville, Manseau, Ste-Sophie-de-Lévrard, St-Wenceslas, St-Sylvère, Ste-Eulalie et de nommer Denis Bergeron (à titre d'élu), Michel Côté (à titre de citoyen) et Roland Ayotte (substitut), représentants de la Ville au sein de ce comité, aux fins d'analyse du projet de regroupement des offices d'habitation des municipalités ci-haut mentionnées.

**LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

Distribution du compost 2018

Le maire mentionne que la distribution du compost sera effectuée samedi 19 mai prochain de 9h à 12h au garage municipal, situé au 378, 6<sup>e</sup> Rue. Les contribuables sont invités à venir nous rencontrer et chercher leur compost gratuitement, qui cette année encore, sera servi en vrac.

**2018-05-119.**

Fin d'emploi – Responsable du restaurant de l'aréna

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Steven Rheault**, il est résolu à l'unanimité de mettre fin, par la présente résolution, au lien d'emploi entre la Ville de Daveluyville et Mme Louise Piette, responsable du restaurant de l'aréna en date du 1<sup>er</sup> mai 2018.

**2018-05-120.**

Ouverture du poste de responsable au restaurant de l'aréna

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à l'embauche d'un nouveau responsable au restaurant de l'aréna;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à combler le poste de responsable au restaurant de l'aréna.

**2018-05-121.**

Téléphone IP à l'aréna

**CONSIDÉRANT** que la ligne téléphonique est défectueuse et qu'il est nécessaire d'effectuer un nouveau filage;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait plus intéressant de munir l'aréna de téléphones IP afin d'être relié avec l'hôtel de ville;

**CONSIDÉRANT** la soumission de la compagnie Sogetel;

**RÉSOLUTION**

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **D'**accepter la soumission de la compagnie Sogetel et autoriser la directrice générale à signer ladite entente;
- 2- **D'**autoriser l'achat auprès de la compagnie Sogetel pour l'achat de 3 téléphones fixes, 1 téléphone sans fil et une base IP, une batterie UPS, le câblage et l'installation pour un montant de 3 000 \$, taxes incluses;
- 3- **DE** conclure une entente de 5 ans pour 2 lignes téléphoniques au montant de 169.01 \$, taxes incluses par mois;
- 4- **D'**autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

**2018-05-122.**

Fête nationale du Québec -  
Demande d'autorisation pour vente de boissons alcoolisées sur le site des festivités, feu de joie et feux d'artifices

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Steven Rheault**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la Ville de Daveluyville :

- 1- **D'**allumer un feu de joie et quelques feux contrôlés le 23 juin 2018 entre le terrain de soccer et le terrain de balle sous la supervision des pompiers de la Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes;
- 2- **D'**allumer des feux d'artifices sous la supervision d'un spécialiste en pyrotechnie le 23 juin 2018;
- 3- **DE** vendre des boissons alcoolisées le 23 juin 2018 de 14 h jusqu'à 2 h le lendemain matin;
- 4- **QUE** la Ville de Daveluyville est entièrement responsable des permis de boisson du 23 juin 2018;
- 5- **DE** nommer madame Mélanie Hébert, coordonnatrice aux loisirs, à titre de personne responsable pour l'activité de la Fête nationale du Québec.

**2018-05-123.**

Achat d'un distributeur à bonbons à l'aréna

**CONSIDÉRANT** la présence des machines à bonbons à l'aréna;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne qui gérait les machines à bonbons ferme son commerce et désire nous vendre les machines;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville fasse l'acquisition des machines à bonbons situées dans l'aréna au montant de 344.93 \$, taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

**POLITIQUES SOCIALES**

**2018-05-124.**

Demande de subvention -  
Programme d'accessibilité universelle

**CONSIDÉRANT** le dépôt du projet PIQM-MADA 2018 de la Ville de Daveluyville quant au programme d'accessibilité universelle;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **QUE** la Ville de Daveluyville autorise le dépôt du projet PIQM-MADA 2018 pour le programme d'accessibilité universelle pour faciliter l'accès des aînés au Parc Beaudoin;
- 2- **QUE** la Ville de Daveluyville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;
- 3- **D'**autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

**LÉGISLATION**

**2018-05-125.**

Avis de motion -  
Règlement relatif

**AVIS DE MOTION**

Avis est donné par **Alain Raymond**, qu'un règlement relatif à l'établissement d'un programme de revitalisation à l'égard du

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

à l'établissement d'un programme de revitalisation à l'égard du développement domiciliaire de la Ville de Daveluyville

développement domiciliaire de la Ville de Daveluyville sera adopté à une séance ultérieure.

**2018-05-126.**  
Projet de règlement no. 57 relatif à l'établissement d'un programme de revitalisation à l'égard du développement domiciliaire de la Ville de Daveluyville

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge opportun de favoriser la revitalisation à l'égard du développement domiciliaire en favorisant l'implantation de nouvelles constructions;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Alain Raymond lors de la séance ordinaire tenue le lundi 7 mai 2018;

**ATTENDU QUE** copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance du conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté;

**RÉSOLUTION**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Steven Rheault** et résolu unanimement :

**QUE** le projet de règlement numéro 57 relatif à l'établissement d'un programme de revitalisation à l'égard du développement domiciliaire de la Ville de Daveluyville soit adopté, tel que déposé.

**2018-05-127.**  
Avis de motion – Règlement établissant la tarification applicable à la vidange des boues des fosses septiques pour l'année 2018

**AVIS DE MOTION**

Avis est donné par **Steven Rheault**, qu'un règlement établissant la tarification applicable à la vidange des boues des fosses septiques pour l'année 2018 sera adopté à une séance ultérieure.

**2018-05-128.**  
Projet de règlement no. 58 établissant la tarification applicable à la vidange des boues des fosses septiques pour l'année 2018

**ATTENDU QUE** la MRC d'Arthabaska a déclaré compétence quant à l'élimination, à la valorisation, à la collecte et au transport de matières résiduelles, dont les boues de fosses septiques, à l'égard du territoire de la Ville de Daveluyville;

**ATTENDU** l'entrée en vigueur, le 18 juillet 2017, du règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques adopté par le Conseil de la MRC d'Arthabaska;

**ATTENDU QUE** ce règlement vise à instaurer un programme de gestion des boues de fosses septiques, comprenant notamment la collecte, le transport et la valorisation de ces matières;

**ATTENDU** l'article 44 de ce règlement, qui se lit comme suit : « *Les tarifs et frais reliés aux services et activités visés par le présent règlement sont exigés par les municipalités* »;

**ATTENDU QUE**, en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1), la compensation relative à l'application de ce programme sur le territoire de la Ville doit se faire par règlement;

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Steven Rheault lors de la séance ordinaire tenue le lundi 7 mai 2018;

**ATTENDU QUE** copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance du conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté;

**RÉSOLUTION**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Christine Gentes** et résolu unanimement :

**QUE** le projet de règlement numéro 58 établissant la tarification applicable à la vidange des boues des fosses septiques pour l'année 2018, soit adopté, tel que déposé.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2018-05-129.**  
Embauche des  
animateurs de  
camp du jour

**CONSIDÉRANT** la tenue du camp de jour cet été;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **D'**embaucher pour le camp de jour les animateurs suivants :
  - M. Maxence Bourassa (responsable des camps de jour);
  - M. Benjamin Gagné;
  - Mme Joanie Laquerre;
  - Mme Rose-Lyne Houle;
  - Mme Gabryelle Pruneau;
  - M. Bastien Bédard (à temps partiel);
- 2- **QUE** la rémunération à être versée aux animateurs soit telle que stipulé avec le conseil municipal et la direction générale;
- 3- **D'**autoriser la trésorière à procéder au paiement des salaires sur présentation des feuilles de temps et à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires.

**2018-05-130.**  
Asphaltage sur le  
bord du 2<sup>e</sup> Rang –  
Demande au MTQ

**CONSIDÉRANT** l'asphaltage du 2<sup>e</sup> Rang entre la rue Principale et la 9<sup>e</sup> Rue;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation de nombre de cyclistes et de piétons sur le bord du 2<sup>e</sup> Rang;

**CONSIDÉRANT QUE** le 2<sup>e</sup> Rang après la 9<sup>e</sup> Rue est à 80km/h;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la sécurité de ces derniers, il y a lieu de faire asphalté l'accotement du 2<sup>e</sup> Rang qui est présentement en gravelle;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville demande au Ministère des transports (MTQ) d'asphalter l'accotement du 2<sup>e</sup> Rang entre la 9<sup>e</sup> Rue jusqu'à Aston-Jonction pour la sécurité des piétons et des cyclistes.

Demande de  
financement dans  
le cadre de la  
Politique familiale  
– Carrefour des  
générations  
Sollicitation sur la

Réception d'une demande de financement du Carrefour des générations au montant de 500\$ pour implanter « Les jardins du Carrefour ». Considérant que le projet est pour une dizaine de personnes uniquement et que ce n'est pas dans l'intérêt commun de la population, la Ville ne donne pas suite à la demande du Carrefour.

Réception d'une demande du Carrefour des générations demandant

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

9<sup>E</sup> Avenue et la  
10<sup>E</sup> Avenue –  
Carrefour des  
générations

l'autorisation à la Ville de récolter de l'argent sur la 9<sup>E</sup> et 10<sup>E</sup> Avenue, des automobilistes se rendant sur le site du Festival des Voitures Anciennes. Pour des raisons de sécurité, le conseil n'autorise pas le Carrefour des générations à ralentir la circulation automobile sur la 9<sup>E</sup> et 10<sup>E</sup> Avenue en ramassant de l'argent mais autorise le Carrefour des générations à installer un kiosque sur le site du Festival VAD.

Félicitations pour  
la soirée « Kaémie  
vous invite »

M. Denis Bergeron, conseiller, tient à féliciter M. Steven Rheault, Mme Pauline Vrain et les nombreux bénévoles suite à l'organisation, samedi 5 mai dernier, du souper-spaghetti au profit de la Fondation Les Amis d'Elliot.

**2<sup>ÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée par les personnes présentes.

**2018-05-131.**  
Fin de la séance  
et levée de  
l'assemblée

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 30.

\_\_\_\_\_  
Ghyslain Noël, maire

\_\_\_\_\_  
Pauline Vrain, greffière